

ATELIER D'INFORMATION SUR LA PREPARATION DES PROJETS DE DECLARATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE POUR LA REGION AFRIQUE

Réunion organisée avec le soutien du Gouvernement Suisse, en partenariat avec le
Département des Antiquités de Tanzanie et le Fonds pour le patrimoine mondial africain

02- 04 Mars 2009
Hotel Eclipse Sea Breeze Resort
Dar Es Salam, Tanzanie

DOCUMENT D'INFORMATION

ORGANISATEURS: Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO
Bureau de l'UNESCO à Dar es Salaam
Département des Antiquités de Tanzanie
Fonds pour le patrimoine mondial africain

HISTORIQUE:

Le deuxième Cycle de Rapport Périodique pour l'Afrique, sera lancé à la 33^e session du Comité du patrimoine mondial en 2009 (Séville, Espagne). Pour cela, le Comité dans sa décision 32 COM 11A, a demandé au Centre du patrimoine mondial et aux Organisations consultatives, de rechercher des fonds complémentaires au Fonds du patrimoine mondial, pour traiter tous les préalables nécessaires au lancement de cet exercice. Il s'agit en priorité des questions liées à la finalisation de toutes les Déclarations de valeur universelle exceptionnelle manquantes pour les biens situés sur leur territoire au début du second cycle de rapports périodiques dans leur région (décision 32 COM 11F). En outre, l'inventaire rétrospectif conduit par le Centre du patrimoine mondial révèle que sur la totalité des 76 biens de la région Afrique, seuls 6 biens possèdent une Déclaration de valeur universelle exceptionnelle, 27 une Déclaration de valeur, et 43 ne possèdent ni Déclaration de valeur, ni Déclaration de valeur universelle exceptionnelle. Au total donc, 19 Etats parties seraient concernés par la préparation des projets de Déclaration de valeur universelle exceptionnelle devant être approuvés par le Comité.

OBJECTIF:

L'objectif de cet atelier de formation est de fournir aux 19 pays concernés, des informations et des outils méthodologiques sur la préparation des projets de Déclaration de valeur universelle exceptionnelle devant être revues par les Organisations consultatives (IUCN, ICOMOS, ICCROM). Les professionnels formés auront alors la responsabilité d'aider à la préparation des propositions de Déclarations des biens de leur pays.

METHODOLOGIE:

L'atelier est reparti sur trois jours. Des groupes de travail seront formés suivant les thèmes et le critère linguistique. Des présentations seront faites par le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives sur les différentes parties du format. Celles-ci seront ensuite suivies d'exercices pratiques. Le programme en intégralité est joint en annexe de ce document.

PARTICIPANTS:

Vingt deux professionnels en charge des biens naturels et culturels de dix neuf pays, ainsi que seize professionnels tanzaniens participeront à cet atelier. Deux experts suisses ainsi que les représentants des Organisations consultatives (IUCN, ICOMOS, ICCROM) prendront également part à l'atelier.

LANGUE:

Les langues utilisées lors de la formation seront le français et l'anglais. Tous les candidats devront être en mesure de travailler aisément dans une de ces deux langues.

MATERIEL PEDAGOGIQUE :

Afin d'assurer la bonne organisation des groupes de travail, tous les participants sont invités à se munir de la documentation suivante :

- Les plans de gestion et/ou de conservation des biens de leur pays.
- Toute documentation disponible permettant de compléter les informations sur l'intégrité et/ou l'authenticité, la gestion et la protection des biens.
- Tout travail initial de rédaction de Déclaration de valeur ou de Déclaration de valeur universelle exceptionnelle.
- Toutes informations permettant de compléter l'inventaire rétrospectif des biens de leur pays.

Le Centre du patrimoine mondial apportera les versions électroniques des dossiers de nomination.

FINANCEMENT:

L'atelier est organisé grâce à la généreuse contribution du Gouvernement de la Suisse. Le Fonds pour le patrimoine mondial africain (AWHF), le Département des Antiquités de Tanzanie, du Bureau de l'UNESCO à Dar es Salaam, ainsi que le Centre du patrimoine mondial apportent également leur appui à cet atelier.

INFORMATIONS PRATIQUES :

Il est à préciser que les organisateurs prennent en charge tous les frais liés à la participation.

Hébergement : Les participants seront logés en pension complète à l'hôtel **Eclipse Sea Breeze Resort (DSM) LTD à Dar es Salaam :** Africana Road

Off Bagamoyo Road
Dar es Salaam – Tanzania
Tel: +255-22-264-7215

Indemnités : Chaque participant recevra 30 USD de perdiems par jour.

Billets : Les billets d'avion sont pris en charge par le Fonds pour le patrimoine mondial africain (AWHF) qui enverra les billets « électroniques » à tous les participants inscrits.

Accueil : Les participants seront accueillis à l'aéroport par le Département des Antiquités de Dar es Salaam. Des navettes gratuites seront mises à disposition pour assurer votre transport entre l'aéroport et l'hôtel.

Visa : Les participants qui n'ont pas de possibilité d'obtenir un visa depuis leur pays, faute de représentation diplomatique Tanzanienne, sont priés d'envoyer au Centre du patrimoine mondial une photocopie de leur passeport avant la date butoir **du 20 février 2009**.

Voyage : Tout participant qui aurait une escale nécessitant une nuit d'hôtel entre son pays d'origine et Dar es Salaam, doit garder tous les justificatifs. Ces frais d'hébergement lui seront remboursés lors de l'atelier.

CONTACTS : Pour toutes informations supplémentaires, merci de contacter :

UNESCO Centre du patrimoine mondial		DAR ES SALAAM
Mlle Leila MAZIZ Tel: +33 (1) 45.68.19.08 Fax: +33 (1) 45.68.56.61 Email: l.maziz@unesco.org	M. WANE SAMBA Tel: +33 (1) 45.68.14.19 Fax: +33 (1) 45.68.56.61 Email: sy.wane@unesco.org	Département des Antiquités de Dar es Salaam Ms Eliwasa MARO Tel: +255 754639257 eliwasamaro@yahoo.com